

sous les ordres d'un général qui se retranche derrière les lignes de Torres Vedras, et il a dû apprendre à se dissimuler derrière les buissons pour faire feu sur l'ennemi. Mais qu'il le sache bien, mes collègues de gauche n'ont pas l'habitude de dissimuler leur pensée; ils savent parler ferme et penser tout haut; ils ont le courage de leurs convictions; ils n'hésitent jamais à dire franchement leur avis sur les questions politiques de nature pratique, mais ils se gardent bien de discuter des théories creuses qui n'aboutissent à rien. Au cours de ce débat, l'honorable député nous a-t-il proposé l'adoption d'un système quelconque à l'égard du protestantisme dont il se proclame ici le champion? Nous a-t-il suggéré quelque mesure tendant à empêcher qu'on n'impose aux territoires du Nord-Ouest ce régime des écoles confessionnelles? Après avoir prêté l'oreille à cette kyrielle d'invectives, à toutes ces épithètes mal sonnantes que l'honorable député a lancées, du commencement à la fin de son discours, à l'adresse du parti conservateur et du député de Toronto-nord, qui représente le comté même où demeure le député de Simcoe-sud, la Chambre n'est-elle pas en droit de conclure qu'il n'a eu d'autre objectif, en prenant la parole, que de se faire l'insulteur des députés de la gauche?

Du reste, ces insultes ne sauraient atteindre le député de Toronto-nord. A un certain moment de sa harangue, il semble avoir été saisi d'un remords de conscience. Les mains levées au ciel, il a prié Dieu de ne pas permettre que ses paroles enflammassent les passions populaires. Qu'il se rassure, c'est là un danger qui n'est guère imminent; car qui se donne la peine de lire ses discours ou de prêter attention à ses agissements? Qu'il calme donc ses inquiétudes à cet égard. Mais quel est le secret mobile de son attitude? Il a voulu rendre un service politique au chef dont il été le fidèle partisan durant tout le cours de sa carrière parlementaire; et sur la question scolaire, jamais encore politicien ne s'est montré aussi servile que l'honorable député. Cela me remet en mémoire la théorie émise par un individu, au cours d'une conversation avec un ami: c'est que les enfants, par les traits du caractère et par la physionomie, sont tout l'opposé de leurs pères; puis après avoir énoncé ce principe, il ajoute: "Vous n'avez jamais connu mon père: c'était un homme fort habile, un homme de talents brillants". Et l'autre de répondre: "Non, je n'ai jamais connu votre père; mais, d'après le principe que vous avez énoncé, je serais porté à croire, en effet, que c'était un homme sans pareil." Je veux bien reconnaître à feu Dalton McCarthy tout le mérite qu'on lui attribue; et si le principe énoncé est applicable dans l'espèce, je n'ai pas besoin de faire l'éloge du défunt, car mes collègues en penseront sans doute tout le bien imaginable.

L'honorable député (M. L. G. McCarthy) au début même de sa carrière parlementaire, a joué ici le rôle de prédicateur, et il n'a

M. LENNOX.

cessé, depuis, de nous rappeler que toute la sagesse s'est incarnée en lui. Au demeurant, je ne veux pas m'attarder à discuter ses idées propres; il s'agit de délibérer, en ce moment, des questions du plus haut intérêt pour le pays: à savoir, la proposition formulée par le Gouvernement, et qu'on nous demande de voter en deuxième délibération, puis la contre-proposition du chef de l'opposition. Au cours de ce débat prolongé, on a perdu de vue l'amendement proposé par le leader de la gauche; aussi bien est-il de mon devoir de le rappeler à la Chambre:

Je propose la suppression de tous les mots après le mot "qui" et la substitution de ce qui suit:

A la création de toute province dans les territoires du Nord-Ouest du Canada, ainsi qu'il est proposé par le bill (n° 69), la législature de cette province, subordonnement et conformément aux dispositions des actes de l'Amérique septentrionale anglaise, de 1867 à 1886, a droit à tous les pouvoirs d'autonomie provinciale et doit jouir de tous ces pouvoirs, y compris le pouvoir absolu de légiférer, en matière d'instruction publique.

Quelles que soient les aspirations du député de Simcoe-nord (M. L. G. McCarthy) s'il veut sincèrement atteindre l'objectif préconisé par l'ex-ministre de l'Intérieur et par les tenants de cette école, il sera en mesure de réaliser ses espérances et ses vœux, s'il se rallie à cet amendement. Je remarque qu'il a affirmé, peut-être dans un moment d'irréflexion, que par sa proposition, la gauche s'oppose à l'adoption du bill en deuxième délibération. C'est tout à fait inexact. L'amendement n'est que l'énoncé d'un principe légitime; il n'aboutira pas au rejet du bill; mais grâce aux propositions qui seront, plus tard, formulées au sein du comité, nous réussirons à le perfectionner. Bref, il s'agit ici d'une question d'autonomie, dans l'acception propre du mot; il s'agit de l'application d'un principe bien établi: le droit qu'ont les provinces de légiférer, en matière d'instruction publique, subordonnement aux conditions existantes à l'époque de l'union. Au dire de l'honorable député, il est déplorable que le chef de l'opposition n'ait ni formulé de système ni discuté le fond même de la question des écoles confessionnelles. Depuis que notre leader a saisi la Chambre de cet amendement, le débat, malheureusement, a pris une orientation qui autorise, si elle ne nécessite pas même l'étude de cette question, dans le sens abstrait. Monsieur l'Orateur, en s'abstenant de développer la question au point de vue abstrait, le chef de la gauche a pris une attitude marquée au coin de la sagesse et vraiment digne d'un homme d'état: la chose est évidente aux yeux de tout député et de tout citoyen qui comprend combien il importe de discuter la question soumise à notre examen, de façon à ne pas enflammer les passions populaires. Nous serions en bon lieu de nous féliciter tous ensemble, si, marchant sur les brisées du chef de la gauche et de ses partisans, les orateurs qui ont